



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DÉCEMBRE 2018**

|                                   |   |    |
|-----------------------------------|---|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | : | 29 |
| " " présents                      | : | 17 |
| " " ayant donné pouvoir           | : | 03 |
| " " votants                       | : | 20 |

Date de la convocation : 13 décembre 2018

**PRESENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. PERNOT, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme GUICHARDIERE.

**EXCUSES** : M. BOUVET-DIT-MARECHAL (donne pouvoir à M. Pascal TISSOT), Mme BADOR, Mme DOUARD (donne pouvoir à Mme BENOIT), M. CUSENIER (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, Mme JANIN, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, M. LENG, Mme RAME.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine DAVID ROUSSEAU

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame Catherine David-Rousseau est nommée secrétaire de séance.

-----

**M. le Maire.**- Clément va nous rejoindre. Il est en réunion au Lycée, nous y étions également, en présence du Recteur, au lycée Paul Émile Victor, concernant l'arrêt de certaines filières.

Nous serons sûrement amenés à en reparler parce qu'on ne sait pas ce que cela va donner. Certaines filières type SI devaient disparaître à Champagnole ; elles ont été remises par le Recteur. SI correspond à l'ancien bac C, donc le bac scientifique. SVT est l'option à prendre pour aller en Médecine. Ces deux options sont remises mais il y en a d'autres qui sont encore en discussion. Une organisation différente va peut-être être nécessaire pour qu'elles ne disparaissent pas. Pour l'instant, le Recteur écoute.

Le Conseil départemental a voté une motion ; le Recteur l'a reçue, il en a parlé. Nous en avons préparé une également sur la même trame que celle du Conseil départemental, mais ramenée à la dimension de Champagnole. Je vous propose d'attendre le retour de Clément afin de savoir exactement ce qui s'est dit et ne pas présenter une motion sur des options qui seraient maintenues. Nous en reparlerons donc en fin de conseil.

Nous avons des excuses : Alain Cusenier qui donne pouvoir à David Dussouillez, Serge Bouvet à Pascal Tissot, Catherine Douard à Ghislaine Benoit, Céline Janin est excusée. Stéphane Leng donne pouvoir à Jean-Louis Duprez, mais ce dernier est absent.

-----

### Remerciements et communications diverses

**M. le Maire.-** J'ai quelques informations à vous communiquer :

Monsieur le Préfet informe de l'attribution d'une subvention de 1 000 € dans le cadre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MILDECA)

La Région Bourgogne Franche-Comté informe de l'attribution d'une subvention de 7 294 € pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle de l'Oppidum.

Au départ, on était parti sur une autoconsommation avec des panneaux photovoltaïques mais la salle de l'Oppidum est très énergivore. Nous allons donc faire un diagnostic énergétique plus général qui sera subventionné par la Région. Le montant total est de 10 000 €, on est subventionné à hauteur de 7 200 €. Nous sommes donc largement bien subventionnés.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura informe de la création de trois Assemblées de Conseillers Municipaux et une réunion sera organisée au cours du 1er trimestre 2019 (un mail vous a été envoyé le 3 décembre 2018).

**M. Dussouillez.-** C'est une nouvelle structure à l'intérieur de la communauté de communes.

**Mme Delacroix.-** On en a parlé au conseil précédent. C'est pour les Conseillers municipaux non communautaires.

**M. le Maire.-** Pour nous, à Champagnole, ce n'est pas grave parce qu'il y a énormément de Champagnolais qui font partie du conseil communautaire.

Par contre, dans les petites communes, il n'y a souvent que le maire ou un autre délégué et ce qui se traite à la communauté de communes n'est pas suffisamment relayé. Il s'agit donc de faire des assemblées de Conseillers municipaux afin qu'ils soient au courant et qu'ils participent plus à la vie de la communauté de communes ; c'est surtout pour les informer.

Les élections des représentants du personnel : elles ont eu lieu le jeudi 6 décembre 2018. 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus, il s'agit de :

- |              |                         |
|--------------|-------------------------|
| Titulaires : | - EDER Patrick          |
|              | - ETIENNE Sandrine      |
|              | - CHENAVAS Lionel       |
|              | - JACQUES Annie         |
|              | - CLAUDET Jean-François |
| Suppléants : | - FAIVRE Jean-Michel    |
|              | - GIRARDET Cathy        |
|              | - BILSKI Frédéric       |
|              | - KLEIN Laurence        |
|              | - MARAUX Christophe     |

Ils ont d'ailleurs participé ce matin à leur première réunion du Comité Technique et du CHSCT.

Les membres issus du Conseil municipal sont inchangés.

Travaux de piste forestière secteur Taravent : les travaux avaient été inscrits au BP 2018 et avaient fait l'objet d'une demande de subvention. Nous venons seulement de recevoir la notification des subventions : 20 024 € sont accordés par l'État et l'Union Européenne sur un projet de 50 000 €. Les travaux auront donc bien lieu mais seront décalés sur 2019. On ne pouvait

pas commencer sans avoir la notification de la subvention.

Dates des vœux :

Vœux aux associations : mardi 15 janvier 2019 à 19 h.

Vœux au personnel : mercredi 16 janvier 2019 à 18 h.

Vœux à la population : samedi 19 janvier 2019 à 11 h.

Remerciements :

Champ'Accordéon remercie la municipalité pour l'organisation de l'enregistrement de l'émission de France Bleu « C'est la faute à l'accordéon » de Dominique Morize qui a eu lieu le vendredi 16 novembre 2018 à l'Oppidum et la communication faite autour de cette manifestation.

L'association des Restos du Cœur remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention qui leur a été accordée.

L'Harmonie Municipale remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention et de l'intérêt porté à leur association.

L'association les Voix Amies remercie le Conseil municipal pour l'attribution de leur subvention et souhaite leurs bons vœux pour l'année à venir et pour la Ville de Champagnole.

-----

#### Adoption de l'ordre du jour

**M. le Maire.**- Je vous propose d'adopter l'ordre du jour que vous avez reçu en temps et en heure.

-----

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 qui vous a été adressé le 11 décembre

**M. le Maire.**- Le procès-verbal de la séance du 15 novembre vous a été adressé par mail le 11 décembre.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Catherine David-Rousseau.

-----

#### Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

**M. le Maire.**- Vous avez également reçu les arrêtés pris dans le cadre de la délégation au Maire. Il n'y a plus les arrêtés qui fixent les tarifs, avec les actualisations ou pas.

Ce sont principalement des renoncations aux droits de préemption. Cela n'appelle pas de commentaires.

Je vous fais passer la fiche de présence.

-----

**PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ ET PERSONNEL**

**1. Modification du tableau des effectifs**

**M. le Maire.-** Première commission, sécurité et personnel avec Monsieur David Dussouillez.

**M. Dussouillez.-** Merci Monsieur le Maire.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

| SERVICE                 | EMPLOI SUPPRIME  | EMPLOI CREE  |
|-------------------------|--|--|
| ANIMATION/<br>LOISIRS   | Adjoint d'animation<br>(CDD horaire)   | Adjoint d'animation<br>(35/35 <sup>ème</sup> )<br>Stagiarisation pour un an au 01/01/2019  |
| MENAGE<br>BATIMENTS     | Adjoint technique<br>(CDD 20/35 <sup>ème</sup> )<br>Fin de contrat au 31/12/2018   | Adjoint technique<br>CDI au 01/01/2019<br>(20/35 <sup>ème</sup> )  |
| ECOLE DE<br>MUSIQUE     | Assistant d'Enseignement<br>Artistique Principal 2 <sup>ème</sup><br>classe Contractuel<br>(8.27/20 <sup>ème</sup> )<br>Fin de contrat au 31/12/2018 | Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 <sup>ème</sup><br>classe Stagiaire<br>Stage au 01/01/2019<br>(8/20 <sup>ème</sup> )<br>Réussite concours |
| OPPIDUM /<br>RESTAURANT | Adjoint technique<br>(CDD 35/35 <sup>ème</sup> )<br>Fin de contrat au 31/12/2018   | Adjoint technique<br>(35/35 <sup>ème</sup> )<br>Stagiarisation pour un an au 01/01/2019  |
|                         | /  | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>(35/35 <sup>ème</sup> )<br>Mutation interne à compter du 01/01/2019                            |

La commission Sécurité et Personnel réunie le 11 décembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions susvisées."

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Qui vote contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

**M. le Maire.-** Merci. Nous passons aux affaires sportives avec Madame Arielle Bailly.

---

### **TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES**

#### **2. Attribution de subvention La Ronde du Jura**

**Mme Bailly.-** " Champagnole accueillera les 26 et 27 janvier 2019 la course automobile « La Ronde du Jura ». Après le succès des deux dernières éditions et le retour dans notre cité, la base logistique et le point de départ de cet événement sportif seront à nouveau situés au centre-ville, sur le secteur Rue de l'Égalité/Oppidum.

L'épreuve est organisée conjointement par l'« ASA Jura » (affiliée à la FFSA) pour la partie administrative et par « Autosport des Neiges » pour l'organisation technique. Environ 180 voitures participeront et s'élanceront pour six épreuves spéciales chronométrées, dont une dite « spectacle » à Champagnole.

Il convient aussi de préciser qu'il s'agit cette année de la 50<sup>ème</sup> édition.

C'est pourquoi il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 € (pour information, la communauté de communes attribue également ce montant).

Les membres de la commission Affaires Sportives ont donné un avis favorable lors de leur réunion du 10 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € à « Autosport des Neiges » pour l'organisation de la Ronde du Jura 2019."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Il faut savoir que c'est une épreuve qui est assez importante cette année, qui remplit les hôtels et les restaurants du secteur. L'épreuve dite « spectacle » est à l'occasion de la 50<sup>ème</sup> édition. Ce n'est pas qu'à l'Oppidum, mais ce dernier est loué.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

---

#### **3. Attribution de subventions exceptionnelles**

**Mme Bailly.-** " Lors de la soirée des récompenses qui a eu lieu le 23 novembre dernier, la ville de Champagnole a mis notamment à l'honneur trois sportifs qui brillent au niveau national et international. Il s'agit de :

- Arnaud George : Cyclisme

Saison 2017 : 2 titres de Champion de France handisport sur route et contre-la-montre

Saison 2018 : Champion de France handisport

- Fabien Secondo : Cyclisme

Saison 2018 : Champion du Monde cycliste amateur contre-la-montre

- Benjamin Gattaz : Snowboard Cross

Saison 2015-2016 : Champion de France junior et cadet

4ème au Championnat du Monde junior

Cadet n° 1 mondial

Saison 2016-2017 : Vice-champion de France junior

Plusieurs podiums dans des courses internationales

Saison 2017-2018 : Vice-champion de France junior

13ème au classement général en Coupe d'Europe

Considérant les performances de ces sportifs, la commission des Affaires Sportives réunie le 10 décembre 2018 propose d'allouer à chacun une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions selon les conditions énoncées."

Ceux qui étaient présents à la soirée ont vu et entendu ces trois sportifs qui ont expliqué leur parcours. Deux ont eu un parcours particulier puisqu'ils reviennent de loin et ils ont fait vraiment de belles performances. Benjamin est plus jeune, mais il a aussi de l'ambition.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

**M. le Maire.**- Ils mettront le sigle de la ville de Champagnole et, Benjamin, ce sera sur son snowboard.

Merci Arielle.

Nous passons maintenant à l'urbanisme et au développement durable.

---

## **QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **4. Avenant à la Conventions pour l'instruction des actes d'urbanisme**

**M. le Maire.**- "Par délibération en date du 2 juin 2015, la Communauté de Communes a créé un service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La Ville de Champagnole avait approuvé cette convention par délibération en date du 28 mai 2015.

Dans ce cadre, une convention entre la Communauté de Communes et les communes membres a été mise en place, précisant notamment les champs d'application du service instructeur mutualisé, les obligations des communes et de la communauté de communes ainsi que le mode de financement du service.

Suite aux fusions intervenues en 2017, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements prenant en compte l'évolution de ce service. Ainsi, par délibération du 5 mars 2018, le Conseil Communautaire a validé la mise à jour des conventions passées avec les communes adhérentes au service ADS de la Communauté de Communes.

Il revient au Conseil municipal de valider l'avenant à la convention signée au moment de la mise en place du service et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que la convention actualisée."

Le coût sera en fonction de la taille, etc. L'échelle change, le nombre de communes n'est plus le même, tout est donc à revoir.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **5. Convention Météo France**

**M. le Maire.**- "Une prestation est réalisée par Météo France afin de donner accès aux prévisions météorologiques professionnelles aux services municipaux qui sont également destinataires de différentes alertes.

Une convention a été établie avec Météo France afin de préciser les conditions techniques, juridiques et financières de leur prestation.

Le montant annuel de cette prestation s'élève à 3 705,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention avec Météo France et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il s'agit d'un renouvellement. On a déjà cette convention depuis longtemps. Le Département en a une également. En cas de « coup de chien », nous sommes prévenus immédiatement. On a accès directement, par téléphone, à un prévisionniste.

La dernière fois que cela nous a été utile, c'était pour le soir du Téléthon, avec des illuminations, où on avait un show laser qui devait arriver de Grenoble. Nous avons eu l'annonce d'un grand coup de vent à 80 km/h et de la pluie à 19 heures. Le matin, il ne faisait pas beau mais on pensait que cela allait aller. Et nous avons finalement eu un très mauvais temps.

Cela nous sert l'hiver puisque ce sont des prévisions météorologiques qui n'ont rien à voir avec celles de la télé, ce sont des séquences de 3 heures.

**Laurent LAITHIER.**- La précision est d'une heure pour les 24 prochaines heures, et de 3 heures pour les 3 jours suivants.

**M. le Maire.**- Au Département, c'est toutes les 3 heures, c'est donc moins bien.

Il y a une grande précision, aussi bien sur les températures, sur les chutes de neige et de pluie. Cela nous sert également l'été pour toutes nos manifestations estivales, pour savoir si on les maintient ou si on doit les annuler.

Je vous propose de renouveler cette convention avec Météo France qui nous est bien utile.

**M. Grenier.**- Pour le show laser, cela nous a déjà fait faire une économie de 2 000 €.

**M. le Maire.**- Sur 2018, on a déjà économisé 2 000 €.

Avez-vous d'autres questions sur cette convention ?

Je la mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **6. Projet de logements dans l'ancienne Trésorerie et financement**

**M. le Maire.**- "L'ancienne trésorerie située au 11 avenue de la République présente un ensemble immobilier stratégique en plein centre-ville.

Il est projeté la réhabilitation de ce bâtiment afin d'y créer des logements accessibles par un ascenseur, cette offre manquant en centre-ville.

A ce titre, la ville a sollicité SOLIHA afin de réaliser une étude de faisabilité. Il en ressort la possibilité de réaliser 6 logements (plan de principe joint).

Le coût prévisionnel de cette opération est de 713 973,01 € et le plan de financement serait le suivant :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Etat (DETR ou DSIL) | 180 000,00 € |
| Région              | 120 000,00 € |
| Département         | 30 000,00 €  |
| Autofinancement     | 383 973,01 € |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet et le plan de financement, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes et à signer toutes les pièces nécessaires."

Je rappelle que c'est un bâtiment qui appartient à la commune, il est donc stratégiquement important au niveau de l'habitat dans le centre-ville.

J'espère que cela coûtera moins cher, parce que quand on fait le ratio au mètre carré, l'estimation de SOLIHA est aussi élevée que pour du neuf. Nous avons tout de même un bâtiment avec des murs corrects, avec des dalles. Toutefois, on part de leur estimation et on verra bien, suivant les marchés de réhabilitation, ce que cela coûtera.

Ce sera financé par le budget Champa Immo, cela ne vient donc pas grever le budget général de la commune.

Cela nous ramènera des habitants dans le centre-ville qui en a bien besoin. Comme c'est un bâtiment municipal, on n'a rien à acquérir à ce niveau-là.

C'est une opération où on loue du logement, conventionné ou pas, ce n'est pas important sachant qu'entre le logement conventionné et le non-conventionné, il y a très peu de différence. C'est donc une affaire rentable pour la commune. Le prêt qui sera fait spécialement pour cette opération sera largement payé par les loyers que nous encaisserons pour cette opération.

Cela fera un peu figure d'exemple car ceux qui réhabilitent des logements à Champagnole ont tendance à ne pas mettre d'ascenseur. J'en ai déjà parlé avec Philippe COSSIN qui nous dit qu'il serait peut-être parfois intéressant de jumeler deux bâtiments en faisant un ascenseur car il arrive souvent qu'un porche distribue deux maisons.

Nous avons la chance de posséder ce bâtiment. Le rez-de-chaussée est un faux rez-de-chaussée avec quelques marches d'escaliers. Ensuite, il y a trois étages. Donc si on réhabilite ce bâtiment, il serait dommage de ne pas y mettre un ascenseur.

Je vous propose de vous décrire les plans qui vous sont joints. Les six premières pages sont de l'existant. Je vous propose d'aller à la septième, celle où le dessin des murs est en bleu. Pour les plus anciens, dans l'ancienne Sécurité Sociale, on fera un logement de 64 m<sup>2</sup> avec deux chambres à coucher. Vous avez l'ascenseur sous la forme d'un petit carré.

Au niveau +1, on nous propose de faire deux petits logements, un de 54 m<sup>2</sup> et un de 53 m<sup>2</sup>, desservis par ascenseur. Il y a un escalier très large, qui prend pas mal de place, ce qui est pratique pour les déménagements.

Au niveau +2, SOLIHA nous propose deux petits logements, un de 52 m<sup>2</sup> et un de 53 m<sup>2</sup>.

Nous allons nous renseigner auprès de personnes compétentes sur les besoins du marché champagnolais pour savoir quoi faire.

Dans les combles qui ne sont pas aménagées, on peut faire un appartement de 85 m<sup>2</sup>, donc un bel appartement, ou deux petits, ce dont je ne vois pas trop l'intérêt.

Il s'agit d'une première ébauche qui a servi à voir ce qui était potentiellement faisable dans ce bâtiment, ainsi que le coût des travaux.

**Mme Guichardière.**- Au niveau chauffage, isolation, tout est prévu ?

**M. le Maire.**- Oui. C'est une isolation par l'intérieur, on n'a pas le choix. Ceci afin de faire de louer ces logements. Parce que si nous avons une subvention, nous n'avons pas le droit de les vendre.

Il faut aussi penser aux voitures. On va donc donner un abonnement sur notre parking qui est régulé par une barrière. Parce qu'en réhabilitant des logements en centre-ville pour ramener du monde en centre-ville, nous n'avons aucune possibilité pour la voiture. On a la chance d'avoir ce parking, il y a aura donc un abonnement au parking de compris dans la location pour une voiture par logement. Pour amener des gens au centre-ville, il faut leur donner la possibilité de se garer.

**M. Pernot.**- Ce service serait-il ouvert à tous les Champagnolais ou uniquement aux locataires ?

**M. le Maire.**- Aux locataires.

**M. Pernot.**- Il faudra vous renseigner auprès d'un service juridique pour savoir si c'est possible. Le parking est limité à 2 heures gratuites et tout le monde doit être traité de la même façon.

**M. le Maire.**- On regardera donc ce point.

Ce parking ne doit pas être ouvert à tous les Champagnolais. Le but n'est pas que les gens prennent des abonnements, c'est qu'il y ait des places disponibles pour le commerce. Il y en a qui m'ont en effet déjà demandé s'ils pouvaient avoir des abonnements.

**M. Pernot.**- C'est pour cela qu'il faut vérifier si, juridiquement, c'est possible.

**M. le Maire.**- On verra cela, mais à partir du moment où ce sont des logements qui appartiennent à la ville... mais on ne fera rien d'illégal. Ce n'est pas le genre de la maison !

Dès qu'on a su que la Trésorerie allait déménager sur le bâtiment le Jouef, nous avons envisagé la réhabilitation de ce bâtiment.

Est-ce que vous avez des questions ?

**M. Grenier.**- L'estimation est de combien au mètre carré ?

**M. le Maire.**- L'estimation de la réfection approche les 2 000 €/m<sup>2</sup>.

**Mme Guichardière.**- Je vais revenir à l'isolation. Tu as parlé de l'isolation intérieure. Pourquoi pas à l'extérieur ?

Cela coûte un peu plus cher mais lorsqu'on fait une isolation intérieure, la surface du logement est réduite. L'un dans l'autre, cela revient pratiquement au même.

**M. le Maire.**- La question n'est pas là. Sur la façade sur rue, on ne peut pas faire ce qu'on veut au niveau de l'isolation.

**Mme Guichardière.**- Il y a des moulures, des choses comme cela sur la façade ?

**M. le Maire.**- Non, mais c'est une façade qui date un peu. Elle n'est pas très belle puisque c'est un bâtiment des années 70 mais si on remet une isolation extérieure, elle sera en saillie et la façade dépassera des autres. Je vous rappelle qu'une isolation extérieure n'est pas à l'épreuve des coups. S'il y a une façade avec une isolation extérieure dans la grande rue, les gens vont vite se rendre compte que c'est du polystyrène, que c'est donc relativement fragile et que l'on peut faire un trou dedans. Je vous garantis qu'elle ne va pas rester en l'état longtemps. Cela va devenir un jeu !

À voir sur la façade arrière, il n'y a rien de bloquant à ce niveau. Mais, sur rue, ce sera obligatoirement à l'intérieur.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je vous demande d'approuver le projet et le plan de financement.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.

-----

## **7. Demande de subventions DETR**

**M. le Maire.**- "La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est attribuée par l'État aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le Ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2019, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Renouvellement d'éclairage public pour un montant total de 8 000,00 € HT. La subvention sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 30 % est de 2 400,00 €. Une subvention est sollicitée auprès du SIEDEC à hauteur de 20 % du montant TTC soit 2 000,00 €.

- Remplacement des éclairages de la salle Léo Lagrange pour un montant total de 10 110,24 € TTC. La subvention sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 30 % est de 2 527,56 €.

- Réfection de deux courts de tennis pour un montant total de 79 934,40 € HT. La subvention sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 30 % est de 19 983,60 €.

- Réfection de l'éclairage des courts de tennis pour un montant total de 10 308,80 HT. La subvention sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 30 % est de 3 092,64 €.

- Etude de faisabilité d'un nouvel équipement sportif pour un montant total de 23 500,00 € HT. La subvention sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 50 % est de 11 750,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et le plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions énoncées au titre de la D.E.T.R. 2019 et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).  
Je mets au vote : qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.

-----

## **8. Lotissement « Sur Valières »**

- *convention avec GRDF : desserte en gaz naturel*

- *convention avec le SIEDEC : financement du réseau électrique*

**M. le Maire.**- "Convention avec GRDF : Desserte en gaz naturel

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement « Sur Valières », il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières du raccordement de ce quartier au réseau de gaz naturel.

La commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Convention avec le SIEDEC : financement du réseau électrique

Concernant l'alimentation du lotissement par le réseau électrique basse tension, cette phase se déroule sous l'égide du SIEDEC du Jura.

Le montant des travaux est estimé à 130 593,41 € TTC, la part à la charge de la Ville de Champagnole s'élève à 66 163,86 €.

Le SIDEC est autorisé à effectuer tous travaux complémentaires nécessaires dans la limite de 10 % du montant indiqué ci-avant. La Ville de Champagnole s'engage à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions avec GRDF et avec le SIDEC et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il est également demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux d'électrification selon les conditions susvisées et de confier au SIDEC la réalisation de l'opération (études et travaux), de bien vouloir prendre acte de la part de la collectivité qui sera versée au SIDEC à hauteur de 80 % avant commencement des travaux, le solde l'étant après achèvement sur présentation du décompte final, et autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires."

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

**M. le Maire.**- Nous passons aux affaires générales avec Madame Véronique Delacroix.

### **9. Ouverture des commerces le dimanche**

**Mme Delacroix.**- "La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir. Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du code du travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Avant la loi de 2015, le maire pouvait, toutefois, décider dans les établissements de commerce de détail non alimentaires où le repos hebdomadaire est normalement donné le dimanche, la suppression de ce repos jusqu'à 5 dimanches par an.

Depuis 2016, cette loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire ».

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le Conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la communauté de communes), qui doit rendre un avis conforme.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, la ville de Champagnole propose les dates d'ouverture dominicale suivantes pour l'année 2019 :

Catégorie des commerces de détail : 13 janvier, 10 février, 26 mai, 16 juin, 30 juin, 27 octobre, 24 novembre, 1er décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre.

Catégorie des commerces de détail Bazar : 31 mars, 7 et 14 avril, 3, 10, 17 et 24 novembre, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Catégorie des commerces de détail Beauté Parfumerie : 10 février, 31 mars, 26 mai, 16 juin, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Catégorie des commerces de détail Habillement en magasin spécialisé : 13 janvier, 30 juin, 8, 15, 22 décembre.

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé : 6, 13, 20 et 27 octobre, 3, 10, 17 et 24 novembre, 1er, 8, 15 et 22 décembre.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale : 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre.

La commission Affaires Générales a émis un avis favorable dans sa séance du 10 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces dates d'ouvertures dominicales des commerces en 2019 et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

**M. le Maire.**- Pour ceux qui se posaient la question, c'était après la Com'Com.

**Mme Delacroix.**- Après le Conseil communautaire qui a eu lieu hier soir.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

### **10. Subvention au Comité de Jumelage**

**Mme Delacroix.**- "Il est proposé d'attribuer au Comité de Jumelage une subvention de fonctionnement de 5 000 €, montant identique aux années précédentes.

Le comité soutient notamment les échanges scolaires. Ainsi début octobre, des collégiens de Champagnole et de Gottmadingen se sont retrouvés pour un séjour commun en Alsace, avec notamment la visite du Parlement Européen.

Dans sa séance du 10 décembre dernier, la commission d'Affaires Générales a émis un avis favorable au versement de cette subvention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 5 000 € au comité de jumelage, et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Merci pour eux.

C'est le même montant que les années précédentes et cela fait déjà quelques années que c'est 5 000 €.

**M. le Maire.**- Merci Véronique.

## SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

**M. le Maire.**- Vie scolaire et périscolaire avec Monsieur Pascal Grenier.

### 11. Convention Côté Cour

**M. Grenier.**- "L'association « Côté Cour » est une scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse, et participe au réseau de diffusion et d'éducation artistique créé par la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté. Depuis plusieurs années, la ville de Champagnole confie par convention à Côté Cour la diffusion de spectacles adaptés à chaque niveau scolaire. L'actuelle convention est arrivée à échéance en juin 2018.

Une nouvelle convention de partenariat est proposée pour la saison en cours, avec la programmation et l'organisation de spectacles vivants ayant une valeur artistique en direction des jeunes publics sur le temps scolaire. Il est prévu trois spectacles comprenant chacun 2 représentations.

L'aide financière demandée à la commune pour l'année 2019 est de 4 660 €, ce qui correspond à une participation de 10 € pour 466 places ; l'Oppidum est également mis à disposition.

Par ailleurs, la contribution des élèves dont les classes sont affiliées à La Ligue de l'Enseignement s'élève à 4 € par enfant au lieu de 5 €.

Les membres de la Commission Vie scolaire et Périscolaire réunis le 5 décembre 2018, ont émis un avis favorable à l'établissement de cette convention dans les termes précisés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention selon les conditions susvisées, et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour eux.

---

## SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

**M. le Maire.**- Cohésion sociale avec Madame Ghislaine Benoit.

### 12. Attribution de subvention (CIDFF)

**Mme Benoit.**- "Il est proposé d'attribuer une subvention de 600 € au CIDFF Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles. Le montant est inchangé par rapport à 2017.

La responsable départementale a été rencontrée récemment et a présenté toute l'activité de l'association.

Des permanences ont lieu à Champagnole. Le point important concerne la lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'agit aussi d'écouter, informer, accompagner les victimes dans les différentes démarches. Un soutien psychologique et une aide juridique sont également proposés. La structure gère également quelques logements d'urgence.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention de 600 € au Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles."

Y a-t-il des questions ? Non.  
Il n'y a pas de logements d'urgence sur Champagnole.

**M. Laithier.**- Ils en ont 13 qui sont à Lons et à Poligny. C'est pour des durées courtes, 6 mois au maximum.

**M. Benoit.**- Je mets au vote : qui est contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

---

## HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

**M. le Maire.**- Nous allons maintenant passer au gros morceau de la soirée : les finances avec Monsieur Tissot.

### 13. Approbation des budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) 2019 et des taux d'imposition

**M. Tissot.**- Je vous demande le petit fascicule avec les commentaires.

"Nous allons examiner les 9 projets de budgets primitifs 2019.

Lors du DOB, je vous avais fait part de mes inquiétudes quant à la situation économique européenne et internationale.

Depuis, nous traversons la crise que vous connaissez tous qui va également impacter les finances nationales.

Charge à nous d'en tirer les enseignements nécessaires dans l'exécution du budget 2019 qui est proposé ce soir.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons fait preuve de prudence dans nos prévisions 2019, en tenant compte de la hausse des cours de l'énergie et des réajustements nécessaires des frais de personnel.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons quasiment repris les montants perçus en 2018, ce qui devrait nous éviter toute mauvaise surprise.

À la page 1, nous trouvons le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre à 11,1 millions d'euros (10,5 millions en 2018) soit 2,11 millions d'euros d'investissement et 9 millions d'euros de fonctionnement.

Investissement :

Page 2, le détail des investissements par catégorie.

Le premier d'entre eux reste le remboursement du capital de la dette pour 43 %.

On retrouve ensuite les écoles qui représentent 22 %, puis la voirie pour 15 % et ensuite le sport (5 %) et la culture (4 %), le reste concernant les dépenses habituelles classiques.

Je vais laisser le Maire vous présenter en détail le programme d'investissement 2019 qui figure à la page 3.

**M. le Maire.**- Nous avons prévu de contracter un emprunt cette année non pas de 500 000 € mais de 1 050 000 € car, l'an dernier, on avait emprunté 440 000 € au lieu de 500 000 €. Nous avons emprunté juste le montant du remboursement de la première année de l'école Hubert Reeves. On avait donc ce boni qui fait que, cette année, nous allons emprunter 1 050 000 €.

Je vous rappelle qu'on avait regardé au moment du DOB et vu la diminution de notre annuité de la dette, en doublant notre emprunt cette année de manière relativement exceptionnelle,

cela nous conservait tout de même une baisse conséquente de l'annuité de notre dette. Nous pouvons donc nous le permettre sans engager, dans l'avenir, les finances de la ville puisqu'on continue à faire baisser notre annuité.

Au niveau des recettes, dans la colonne de droite, il y a le virement de la section de fonctionnement, dotation aux amortissements, le FCTVA que l'on va toucher, la taxe d'aménagement, sachant que c'est relativement prudent.

Nous avons également été très prudents dans les subventions.

Au niveau des dépenses, c'est là où cela devient intéressant. Capital de remboursement de l'emprunt : 805 000 €. Je vous rappelle que l'on continue à diminuer, c'est bien. Il ne faudrait pas non plus arrêter d'investir ; une ville qui arrêterait d'investir mourrait.

Forêt communale, avec le programme de l'ONF. On a eu un programme conséquent cette année. L'an prochain, on va diminuer un peu en mettant 16 000 €.

Programme de renouvellement de la voirie communale : 110 000 €. On avait mis beaucoup l'an dernier, on met peu cette année. On repart de l'avant en 2019 parce qu'il y a tout de même des routes à reprendre. En 2017, on a fait l'aménagement d'une partie de la rue du Pavé, avec le carrefour de la rue de la Chapelle. On va finir la rue du Pavé jusqu'au Petit Champ, place Marion, ainsi que l'aménagement de ce secteur où beaucoup de voitures viennent se stationner avec la proximité de l'école Jeanne d'Arc. Ceci pour 200 000 €.

Annulation permis et reversement de taxe d'aménagement sur dépenses. On ne l'a pas mis en recette mais cela va sûrement revenir en recette, pour 31 100 €. Ce sont des permis de construire qui ont été annulés, les gens n'ont pas eu leur prêt ou ils ont déménagé, divorcé, etc. Ce sont des taxes que nous avons touchées et que nous allons redonner. Comme les parcelles se revendent, les taxes vont revenir. On ne les a pas prévues en recettes. Vous savez que notre grand argentier est généralement prudent, aussi bien François que Pascal !

Etude pour la requalification du Crassier pour 17 000 €. Avec la communauté de communes, pour construire la maison de santé, il faut faire une étude pour transformer la fête de Champagnole. Ce sera sur 2019 afin que tous les travaux soient faits pour la fête 2020. Il s'agira également de faire un parking poids lourds sur cet emplacement. Ce sont donc des crédits pour lancer les études.

**M. Pernot.**- Monsieur le Maire, est-ce que vous avez des avancées sur ce dossier concernant la DREAL ?

**M. le Maire.**- Je n'ai aucune avancée. La DREAL dort. Il y a un mois, j'ai eu le Directeur de la DREAL qui devait me répondre sous 8 jours. La réponse n'est toujours pas arrivée. S'ils ne veulent pas répondre, on passera par un autre biais.

Ce qui se passe, c'est que le Crassier appartient à la commune, mais c'est Erasteel qui était responsable des travaux d'étanchéité. Erasteel a fait un dossier de fin de travaux concernant les travaux de réhabilitation qu'ils devaient faire. Ensuite, pour que nous puissions en reprendre possession, la DREAL doit confirmer la bonne réalisation des travaux et le suivi des prescriptions. C'est ce document de réception finale de chantier que la DREAL ne donne pas à Erasteel, ceci alors qu'ils sont venus contrôler sur place. Et nous ne pouvons pas reprendre possession de ce terrain sans l'accord de la DREAL.

**Mme Guichardière.**- Est-ce que c'est cette zone qui est polluée ?

**M. le Maire.**- Oui, on n'a pas le droit de creuser.

**Mme Guichardière.**- Mais Erasteel doit tout de même s'en charger puisque c'est eux qui ont pollué, ce n'est pas la ville de Champagnole.

**M. le Maire.**- Ils s'en sont chargés, c'est fait. Mais cette zone ne sera jamais dépolluée. Elle s'appelle le Crassier, ce n'est pas pour rien. Ce sont les déchets des fours et autres qui y sont enfouis. On ne va pas ressortir du trou ce qui y a été mis pendant 100 ans. Cela a commencé avec les aciéries avant la guerre de 14/18. C'est pour alimenter le front que les aciéries de Champagnole ont été créées.

Le système consiste théoriquement à rendre étanche la surface afin qu'il n'y ait plus de pénétration de l'eau de pluie. C'est une pollution solide. Tous les gamins de Champagnole sont allés jouer là-bas, il n'y a jamais eu de morts et on n'a jamais eu de pollution sur la Londaine au nickel, au plomb ou à je ne sais quoi.

On attend donc le document attestant que les travaux ont bien été réalisés, que les services de l'Etat commencent à regarder s'il y a encore des risques.

**M. Pernot.**- Quand la demande a-t-elle été faite ?

**M. le Maire.**- Elle a été faite le 1<sup>er</sup> avril. Elle a été relancée suite à un rendez-vous avec le directeur de la DREAL que j'ai rencontré pour le SYDOM, en juin. Ils ont été relancés par téléphone il n'y a pas longtemps.

**M. Pernot.**- J'en ai parlé à Monsieur le Préfet hier puisque j'ai eu l'occasion de le rencontrer pour différents dossiers ; cela devient tout de même un peu scandaleux. Aujourd'hui, nous avons un problème d'investissement commun à la Com'Com et à la ville concernant la maison de santé. Nous avons une problématique urbanistique à intégrer, c'est-à-dire, au-delà du projet de la maison de santé, considérer l'ensemble de cet espace avec une particularité qui est cette fameuse fête de Champagnole. On doit donc prendre en considération la part de cette fête dans notre animation, la venue des forains également.

Je trouve donc un peu léger, de la part d'une administration qui se veut exemplaire, qui nous contraint à l'être en terme d'environnement, de ne pas être en situation de répondre plus rapidement. Je n'hésite pas à le dire car nous avons tout de même un projet d'investissement conséquent sur ce secteur ; tout le monde sera donc impacté, les artisans, les médecins sont dans l'attente.

C'est pour cette raison qu'il me semble bon, dans ce Conseil municipal, de mettre en avant que ce rapport ne doit pas durer trop longtemps. Et moi, je refuse l'idée que nous devions être dépendants d'une administration sous prétexte que nous dénonçons sa lenteur.

**M. le Maire.**- Je vais vous dire exactement ce que m'a dit le Directeur la dernière fois que je l'ai eu au téléphone, c'est-à-dire c'est son adjoint qui s'occupait de ce dossier et il est parti.

**M. Pernot.**- Ce que vous n'avez peut-être pas intégré dans la démarche, c'est le fait qu'Erasteel a rempli ses obligations par rapport à ce que lui a demandé la DREAL. Il y a donc une couche d'enrobé mais qui, aujourd'hui, ne nous permet pas de transférer un certain nombre d'animations sur ce terrain.

---

**M. le Maire.**- On ne peut pas y mettre des poids lourds ou des choses comme cela.

**M. Pernot.**- Une fois que ce sera renforcé, ce sera une zone économique Com'Com mise à disposition des poids lourds.

Il y a donc beaucoup de personnes qui sont en attente et tout repose sur ce document.

**M. le Maire.**- Tous ces poids lourds sont garés dans les lotissements. Vous en avez toujours trois en montant sur Cize. Il y a donc un parking spécialement pour les poids lourds, utilisable 51 semaines dans l'année. La semaine de la fête, ils iront ailleurs. Cela servira donc aussi à ramener tous ces poids lourds qui sont dans la ville, parce qu'il y a des gens qui travaillent chez

des transporteurs et qui n'ont pas pignon sur rue à Champagnole. Il y a beaucoup de camions Mauffrey et nous n'avons pas de garage Mauffrey, ils sont à Sellières. Il faut bien que ces camions se garent quelque part.

Tout cela est bloqué à cause d'un certificat indiquant que les travaux ont été réalisés tels qu'ils devaient l'être. Et nous sommes déjà deux à pouvoir certifier que cela a été fait tel que cela devait l'être. Tant que nous n'avons pas ce papier, nous ne pouvons pas toucher au secteur, nous sommes bloqués.

**M. Pernot.**- Alors qu'on ne souhaite que le consolider.

**M. le Maire.**- Je continue à dérouler les investissements.  
Extension du système de vidéoprotection, mon cher David ?

**M. Dussouillez.**- La commission a commencé à plancher dessus dernièrement en identifiant des sites susceptibles d'être équipés de caméras de vidéoprotection. Ensuite, des études seront faites puisque nous lançons une nouvelle tranche, avec demande de subvention, étude de faisabilité dans les différents sites et, après, le prestataire nous donnera ses conclusions, avec un échéancier et un budget.

Nous relancerons donc cette nouvelle tranche de vidéoprotection sur la ville de Champagnole.

**M. le Maire.**- Subvention ou pas, on la fera.  
Mise aux normes des feux de la fontaine blanche, etc.  
Les 448 000 € pour la deuxième tranche de l'école Hubert Reeves.  
Ensuite, ce sont divers achats qui sont à faire tous les ans, sur l'informatique, les écoles, etc.

La rénovation de la salle du Rex pour 80 000 €, que l'on fera cette année.  
Réfection des cours de tennis pour 80 000 €.  
Nouvel équipement sportif dont on a parlé tout à l'heure, nous avons délibéré pour une demande de subvention.

Renouvellement de photocopieurs, etc. Ce sont ensuite des petits montants.  
L'achat d'un petit camion avec benne Ampliroll que nous nous étions fait voler, nous devons donc en racheter un.  
50 000 € de dépenses imprévues.

Ce n'est pas un budget extraordinaire, mais on est tout de même vite à 2 millions parce que nous avons beaucoup de petits impératifs. Les deux grosses opérations sont la rue du Pavé, place Marion, le programme de voirie, en priorité l'école Hubert Reeves, d'où l'emprunt prévu cette année.

Voilà pour les investissements en ce qui concerne le budget général. Par contre, il y aura un gros investissement sur les budgets annexes dont je vous parlerai après.

**M. Tissot.**- Page 4, le graphique représente nos recettes d'investissements par catégories.  
Vous pouvez constater que cette année, c'est l'emprunt qui représente près de la moitié de nos recettes avec une estimation à 1,050 million d'euros.

Si nous pouvons emprunter plus cette année, c'est grâce aux efforts qui ont été réalisés les années précédentes. Je vous rappelle que nous avons limité l'emprunt à 448 408 € en 2018 et à 500 000 € depuis 2015.

Comme l'a rappelé le Maire, la baisse de l'annuité à partir de 2020 nous permettra de rembourser l'emprunt sans réduire notre autofinancement, c'est très important.

Il y a une petite erreur page 4, entre 2019 et 2018 c'est la comparaison.

On retrouve ensuite 35 % d'autofinancement et 12 % de FCTVA et de taxe d'urbanisme.  
Notre marge d'autofinancement se réduit et revient à hauteur de celle de 2017.

Passons maintenant à la section de fonctionnement.

Page 6, le graphique des dépenses par chapitre est stable par rapport aux années précédentes, les dépenses de personnel représentent toujours près de la moitié des dépenses totales.

Nous les avons revalorisées cette année puisque les prévisions 2018 étaient insuffisantes, le réalisé sera de 4 317 000 €, donc une prévision à hauteur de 4,385 millions est nécessaire.

Les prévisions du chapitre 011 augmentent de 123 000 € par rapport au BP2018.

Concernant les dépenses des fluides (eau, fioul, gaz électricité) il a fallu tenir compte des conséquences cumulées de l'augmentation des cours des matières premières et de la canicule de 2018. Nous sommes passés de 290 000 € de prévisions en 2018 à 350 000 € cette année soit + 60 000 €.

L'augmentation conséquente des prévisions à l'article 60611 (eau et assainissement) + 26 000 € est liée à la canicule, les terrains de sport ont dû être arrosés très régulièrement et les fontaines ont subi de fortes évaporations.

Pour les dépenses de fioul, gaz et carburants, il a été nécessaire de tenir compte de l'augmentation des tarifs à venir et également de l'augmentation provisoire des surfaces à chauffer, notamment pour l'école Hubert Reeves, dont le déménagement a été reporté en février 2019.

Il va devenir impératif de surveiller nos consommations très régulièrement et de procéder à l'installation d'une régulation thermique programmable dans les bâtiments énergivores.

Je pense plus particulièrement aux gymnases où la température doit être adaptée à la pratique du sport et aux plages de fréquentation. On a rencontré des cas où le chauffage marchait alors que personne ne se servait des installations. Il devrait donc aussi y avoir une baisse par rapport à cela.

Vous avez le détail des prévisions de personnel à la page 9, je ne reviens pas dessus.

Pages 10 et 11, les explications sur les évolutions constatées par rapport au BP 2018.

Nous avons pu faire des économies au chapitre 65 avec la réduction de la subvention d'équilibre au CCAS qui passe de 150 à 50 000 € cette année.

Le Maire a souhaité utiliser un excédent reporté de 90 000 € sur ce budget, c'est pourquoi la subvention a été réduite pour 2019. Il ne sera d'ailleurs versé que 100 000 € cette année sur les 150 000 € de prévus.

Vous pouvez constater à la page 11 que notre marge d'autofinancement s'est réduite cette année et revient au montant de 2017.

Passons maintenant aux recettes de fonctionnement.

Page 12, le graphique des recettes par chapitre.

Les prévisions de recettes de fonctionnement augmentent de 50 000 € par rapport au BP 2018.

À la lecture du graphique, on constate que les recettes fiscales vont bientôt représenter les 2/3 des recettes de fonctionnement (65,93 % en 2019).

Nous espérons que cette évolution (sans hausse de fiscalité depuis 13 ans) ne sera pas remise en cause par la suppression de la taxe d'habitation. Nous avons toujours un souci concernant la taxe d'habitation pour deux raisons. C'est une dotation, il y a donc le souci qu'elle disparaisse. Ainsi que par rapport à l'augmentation des bases, à savoir si ce sera pris en compte ou pas. On a posé des questions, on n'a pas de réponse.

Page 13, le détail des recettes de fonctionnement par article.

Je ne rentre pas dans le détail, vous avez pu prendre connaissance des chiffres.

Les 50 000 € supplémentaires proviennent de la fiscalité.

J'ai terminé mes explications. Je suis à votre disposition si vous avez des questions sur le budget général.

**M. le Maire.** - J'ai une petite remarque. Le graphique page 12 est intéressant. On voit que les dotations de l'Etat représentent moins de 20 % ; ce qui est peu au regard de tout ce que nous devons assumer pour l'Etat. C'est pour cette raison qu'il est important de refaire des bâtiments qui vont nous amener des loyers qui couvriront largement l'emprunt. Il y a d'ailleurs les deux

logements au Boulevard prévus pour janvier et mars. Ce sont les employés municipaux qui les ont rénovés, vu que nous avons tous les corps de métier. Ce sont là des revenus immédiats pour la commune. Sachant que nous payons le foncier bâti, nous avons meilleur temps de les louer.

Il nous faut rechercher à diminuer nos dépenses, ceci par des économies principalement sur l'énergie, et augmenter nos recettes. Et là, nous avons des sources de recettes, sachant que nous avons auparavant des leviers que nous n'avons plus, entre autres sur l'ancienne TP. On est plutôt sur une phase descendante puisqu'on a perdu à peu près 100 000 € par rapport à 2003. Je n'ai jamais bien saisi pourquoi.

**M. Pernot.**- Ce sont les compensations.

**M. le Maire.**- Alors qu'on avait des courbes qui étaient à peu près parallèles entre le foncier bâti, la taxe d'habitation et la TP. Pour la TP, c'est un choix que nous avons fait à l'époque parce que la communauté de communes n'aurait pas les moyens qu'elle a maintenant si ce choix n'avait pas été fait en 2003. Il n'empêche qu'il nous faut trouver d'autres revenus qui continuent à progresser pour compenser cette perte de revenu qui progressait de manière importante.

Monsieur Tissot, je vous laisse reprendre vos commentaires.

**M. Tissot.**- Je passe aux commentaires des budgets annexes.

BP 2018 du service de l'eau (pages 17 et 18).

La section de fonctionnement s'élève à 102 300 € (identique à 2018).

Le volume vendu est maintenu à 430 000 m<sup>3</sup>.

Le prix de la part communale au M<sup>3</sup> d'eau reste fixé à 0,2058 €/m<sup>3</sup> depuis 2000. Ce qui reste très intéressant par rapport à des communes qui ont vu leur tarif s'envoler.

La section d'investissement s'équilibre à 135 070 € comme en 2018.

**M. le Maire.**- Je voudrais apporter un petit commentaire sur l'eau, sur l'investissement. On peut faire un investissement de 102 000 € tous les ans. On change donc régulièrement des conduites d'eau. Avant de refaire le revêtement d'une rue, il est intéressant de refaire déjà les canalisations souterraines. Vous savez qu'on ne décide pas cela en quelques mois car il est compliqué de changer nos canalisations qui viennent de Sirod. Ce ne sera donc pas en 2019.

Par contre, il va falloir refaire la rue Gédéon David parce qu'on arrive à la fin de la Zac, avec les derniers lotissements. Il faudra déjà changer la conduite d'eau potable parce qu'il me semble qu'au bout de cette rue, c'est ceux qui ont construit qui avaient payé la conduite d'eau. Ils avaient donc forcément une conduite d'eau pour alimenter leurs maisons mais elle ne doit pas être énorme. Celle-ci est donc déjà ancienne. Avant de refaire cette rue Gédéon David, nous allons sûrement vous proposer, dès cette année, de commencer par changer la conduite d'eau. C'est une rue qui n'a finalement jamais été refaite. Je propose donc que l'on fasse la conduite d'eau de la rue Gédéon David.

**M. Pernot.**- Et l'assainissement ?

**M. le Maire.**- Non, il n'y a pas l'assainissement. Est-ce que les riverains sont demandeurs ? ils sont autonomes. Ils n'en veulent pas.

Est-ce que la Com'Com' a les moyens de le faire ?

**M. Pernot.**- Non, ce n'est pas sûr.

**M. le Maire.**- Je n'en suis pas sûr non plus !

J'en ai discuté avec quelques riverains, ils m'ont dit qu'ils ne demandaient rien. Ils paient 15 € par an au lieu de payer 1,78 € du m<sup>3</sup> et il n'y a pas de souci puisque le bâti n'est pas dense.

**M. Tissot.**- BP 2018 de la régie municipale de production d'électricité (pages 20 à 21).

Le Conseil d'exploitation de la régie a validé le projet du BP 2019 lundi soir.

La section de fonctionnement s'équilibre à 170 000 € (180 000 € en 2018).

Par rapport à 2018, nous avons réduit les prévisions de l'impôt société (20 000 € au lieu de 50 000 €) et augmenté le reversement de l'excédent au budget général (+ 7 000 €).

Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont été estimées à 170 000 € cette année (152 000 € pour l'hydraulique et 18 000 € pour le photovoltaïque).

Pour l'hydraulique, l'année avait bien commencé mais cela s'est vite arrêté, surtout en septembre, octobre et novembre où cela a été catastrophique suite aux aléas climatiques.

**M. le Maire.**- Vous avez vu les photos, vous aurez donc remarqué qu'il y avait un nouveau site avec des panneaux photovoltaïques. C'est sur le club house du tennis, c'est fait. Mais nous sommes un peu pris dans un engrenage, avec ce budget, mais un engrenage relativement vertueux. Nous avons fait de gros investissements sur la base de la Roche, avec la production de l'électricité de la commune. On l'a autofinancé en bonne partie. On a donc un emprunt qui ne correspond pas à l'investissement qui a été fait. Ce qui fait que nous avons un amortissement qui se fait et qui vient alimenter régulièrement notre budget d'investissement, ceci alors que nous n'aurons plus de prêt à rembourser d'ici 6 ans. Ce qui fait qu'on ne peut pas faire marche arrière sur des crédits qui ont été mis sur le budget d'investissement pour le ramener sur le budget de fonctionnement. Il ne peut nous servir qu'à faire de l'investissement.

En matière d'électricité, nous sommes donc condamnés à investir. Ce qui nous ramène du fonctionnement. Même si nous investissons sans faire de prêt, cela peut faire de l'amortissement. Il va donc falloir veiller à ce budget car les futures générations de conseillers municipaux – s'ils existent toujours - devront emprunter au lieu de trop autofinancer afin de ne pas partir dans une mauvaise spirale. Surtout que ce sont des équipements que nous sommes tenus d'amortir, c'est une obligation, contrairement aux bâtiments.

Nous avons donc un plan d'investissements. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons demandé une subvention pour l'étude d'une salle de sport. Ne serait-il pas intelligent de mettre des panneaux photovoltaïques sur le pan du toit qui sera plein sud ? Sachant que nous aurons les moyens de la faire. Ce qui veut dire que ce ne sera pas un toit plat, donc pas de fuites d'eau.

**M. Tissot.**- Les travaux prévus en 2018 (installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du club house du tennis) ont été réalisés pour un montant de 13 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 42 750 € somme produite par l'amortissement 28 600 € et un virement de la section de fonctionnement pour 14 150 €.

Cela permet de dégager 20 000 €, (après le remboursement du capital de l'emprunt) pour la poursuite de l'installation de panneaux photovoltaïques sur une toiture communale restant à définir.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à la production d'électricité ?

**M. le Maire.**- On a fait un mois à 2,66 € et un mois à zéro, pour la centrale de la Roche.

**M. Tissot.**- BP 2019 du Restaurant Municipal (pages 23 à 24).

La section de fonctionnement (page 23) s'équilibre à 640 000 € (617 000 € en 2018).

L'augmentation provient du réajustement des frais de personnel (+ 25 000 € par rapport à 2018).

Pas de changement notable pour les autres dépenses.

Concernant les recettes (page 24), réduction de 5 000 € sur les recettes de ventes de repas.

Les prévisions de self sont en baisse de 35 000 €. Cette diminution est compensée, en partie par une augmentation de 20 000 € sur les repas sociaux (portages foyers...), de 13 000 € sur les repas scolaires.

Compte tenu de l'augmentation des frais de personnel et de la légère diminution des recettes de ventes de repas, il a été nécessaire d'inscrire une subvention d'équilibre de 28 500 €.

Je vous précise que cette subvention compense le déficit des repas scolaires.

La section d'investissement s'équilibre à 16 055 € (page 24).

Les achats de matériel seront effectués en fonction des besoins (remplacement d'une laveuse).

Les recettes proviennent des amortissements.

Avez-vous des questions sur le restaurant municipal ?

Budget Annexe Champa Immo (pages 26 et 27).

La section de fonctionnement s'équilibre à 56 700 €.

Par rapport à l'an passé, il a fallu inscrire une dotation aux amortissements car conformément à la réglementation, les bâtiments de rapport doivent s'amortir.

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a déjà délibéré pour en fixer la durée à 30 ans. Cette disposition oblige à inscrire une dépense d'amortissement de 36 700 € en fonctionnement.

Par conséquent, le budget qui s'équilibrerait largement par les recettes de loyers (44 400 € au compte 752) doit faire l'objet d'une subvention d'équilibre d'un montant de 5 200 € versé par le budget principal.

Ce sera temporaire, car à partir du moment où des opérations d'investissement (travaux ou remboursement du capital de l'emprunt) seront réalisées, le budget se rééquilibrera automatiquement et la subvention d'équilibre sera supprimée.

En dépense d'investissement, on retrouve 160 000 € correspondant au solde de la construction de la deuxième tranche de garages (montant 200 000 € dont 49 000 € ont été payés en 2018 pour la démolition des préfabriqués).

36 700 € seront également consacrés à la rénovation des trois appartements contigus à l'école Hubert Reeves.

En recettes, 160 000 € de crédit relais (40 000 € ont été décaissés en 2018) et les amortissements pour 36 700 €.

Avez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire.**- Nous avons des travaux de chauffage à faire dans les trois petits logements qui sont à côté d'Hubert Reeves. Ils sont déjà chauffés par la chaudière générale de l'école avec un réseau de chauffage. À partir du moment où on transfère l'école, il faudra revoir cela. On a prévu de remettre trois petites chaudières à gaz, une par logement.

Mais il me semble que ce sont des logements qui n'ont pas dû coûter très cher, si on reprend depuis l'origine de leur construction, et qui rapportent de l'argent à la commune tous les ans. On peut donc investir un peu dans ce bâtiment, sachant que la construction est amortie depuis un moment déjà.

**M. Pernot.**- Et ils ont pris de la valeur avec les travaux qu'a faits l'OPH.

**M. Tissot.**- Nous passons aux Budgets 2019 Lotissements (pages de 29 à 33).

Les cinq budgets lotissements ont été élaborés en intégrant les résultats anticipés 2018 déterminés par Madame Gautrot.

Ainsi, il ne sera pas nécessaire d'intégrer les résultats lors du vote des comptes administratifs 2018.

Page 29 - lotissement « les Gravières » :

Il reste 1 parcelle qui est réservée et qui sera vendue en 2019.

Le budget sera clôturé cette année.

Ainsi, l'excédent sera reversé dans le budget ville (pour un montant de 51 734.19 €).

Page 30 - lotissement « les Louataux » :

Il reste 2 parcelles qui sont réservées et qui seront vendues en 2019.  
Par conséquent, le budget pourra être clôturé en cours d'année.  
Ainsi, l'excédent sera reversé dans le budget ville (pour un montant de 18 928,49 €).

**M. Pernot.**- Il y aura bien un excédent ?

**M. Tissot.**- Oui, il y aura un excédent.

**M. le Maire.**- Au départ, tout était réservé. Après, des personnes n'ont pas eu leur prêt, d'autres ont divorcé avant de déposer le permis de construire. Donc entre ceux qui réservent au départ dans un lotissement et ceux qui bâtissent réellement, il y a du *turn-over*. On remet donc en vente et c'est à nouveau réservé ; la vie continue ! C'est aussi pour cela que nous avons 31 000 € de taxes perçues sur des permis de construire qui ne se réaliseront pas, qu'il nous faut redonner, sachant que cet argent reviendra.

L'époque où tout partait du premier coup est finie.

**M. Tissot.**- Page 31 - lotissement « rue de la Liberté » :

Il reste deux parcelles dont une qui est réservée.

On retrouve une inscription de 10 000 € en dépenses pour d'éventuels travaux de remise en état des terrains, le cas échéant. On a eu une surprise sur le précédent lot, on a donc préféré anticiper.

En recettes, on note 98 680 € pour la vente des deux parcelles et 17 079,05 € de subvention d'équilibre provenant du budget général (la subvention ne sera versée qu'à l'issue de la vente de la dernière parcelle)

Page 32 - lotissement « le grand parc » :

Le lotissement concerne deux tranches. La première tranche a permis de viabiliser quatre parcelles dont deux restent disponibles et ne sont pas réservées.

On retrouve une recette de 189 150 € correspondant aux prix de vente des deux parcelles.

Le reversement de l'excédent de la première tranche (101 508,58 €) ne sera sans doute pas réalisé en 2019.

La prévision de recette n'a pas été inscrite par prudence dans le budget général.

En dépenses, 100 000 € sont inscrits pour les travaux de viabilisation de la 2ème tranche.

Page 33 - lotissement « Sur Valières » :

Il s'est avéré nécessaire d'inscrire un crédit relais pour 640 000 € afin de pouvoir financer la fin des travaux de viabilisation du lotissement.

En dépenses 2019, on retrouve 580 520 € inscrits pour la fin des travaux de viabilisation de la 1<sup>ère</sup> tranche, 4 000 € pour des frais d'actes sur des achats de terrains 2018 et 4 480 € de frais financiers.

En recettes, on a équilibré la section avec des ventes pour 889 140,99 € et le crédit relais pour 640 000 €.

J'ai terminé, avez-vous des questions sur les lotissements ?

Pour le lotissement « Sur Valières », le départ des réservations sera entre mars et...

---

**M. le Maire.**- Les réservations sont parties depuis longtemps. 75 % sont réservés.

**M. Tissot.**- Le passage à l'acte, c'est-à-dire la signature des compromis sera à l'été.

**M. le Maire.**- 75 % des parcelles sont déjà réservées mais, comme je l'ai dit, certains n'auront pas leur prêt. Ce sera reparti pour un *turn-over* et ça mettra un peu de temps.

Avez-vous lu le journal d'aujourd'hui ? Il y avait le budget de la ville-préfecture. C'était dans *La Voix du Jura*. J'ai lu l'article et j'en ai conclu qu'on n'avait pas forcément tous la même façon de compter. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas comparer d'une commune à l'autre.

J'ai lu que leur budget était de 40 millions d'euros ! Ce qui est énorme, par rapport à nos 12 millions de fonctionnement plus nos deux millions d'investissement. Mais dans ces 40 M€, il y a deux budgets annexes.

Si je regarde nos budgets annexes, si je mets 2,50 M€, plus 464 000, plus 475 000 €... etc., on atteint presque les 20 M€, sachant que je n'ai pas fait l'opération, peut-être pas 20 mais 17-18.

C'est pour cela qu'il faut toujours relativiser car si on ne compte pas tous pareil, on n'obtient pas forcément la même chose.

En fait, ils avaient 22 millions de fonctionnement et 10 millions d'investissement, ce qui est énorme. On se dit que cela fait 32 et pas 40 M€. J'ai ensuite trouvé 8 budgets annexes à côté.

Ce que je voulais dire, c'est que c'est trompeur, qu'il faut toujours regarder ce que comprennent les chiffres.

C'était juste une petite remarque puisque c'est tout frais, c'est d'aujourd'hui.

**M. Tissot.**- Si vous n'avez plus de questions, nous allons passer au vote :

Budget général, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Maintien des taux d'imposition pour 2018 (TH 10,73 %, Foncier bâti 19,46 % et foncier non bâti 42,65 %), qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Un petit rappel sur les taux. La dernière augmentation des taux date de 2006 à l'occasion de la construction de la caserne des pompiers. Celle d'avant datait de 2000, à l'occasion de la construction de l'Oppidum.

**M. Tissot.**- Budget Annexe de l'eau, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe de la régie de production d'électricité, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du restaurant municipal, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe Champa Immo, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « les Gravières », qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « les Louataux », qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « rue de la Liberté », qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « le Grand Parc », qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget Annexe du lotissement « Sur Valières », qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Merci à tous pour cette belle unanimité. Il est vrai que ce ne sont pas des budgets qui prêtent à polémique. Nous devons gérer au mieux l'argent des Champagnolais et de faire au mieux avec ce dont nous disposons.

-----

#### **14. Décisions modificatives**

**M. Tissot.**- Nous avons deux ou trois régularisations.

" Décision modificative n° 4/2018 Budget général

Budget Principal

(1) Ouverture de crédits de 18 000 € destinés à abonder les crédits inscrits au BP 2018 concernant le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la ville à la communauté de communes.

(2) Ouverture et virement de crédits pour abonder les prévisions concernant la viabilisation du lotissement « la Champagnolaise », une partie des travaux complémentaires (23 444 €) sera rajoutée au prix de cession (290 380 €), la différence est financée par un virement de crédits non utilisés.

(3) Ouverture de crédits de 20 024 € qui concernent une subvention accordée par l'Etat et l'Europe pour la création d'une route forestière, qui est équilibrée par l'inscription d'un montant identique pour compléter les prévisions destinées au financement du programme de travaux ONF 2018.

(4) Virement de crédit de 30 000 € pour compléter les prévisions du chapitre 012

Budget lotissement « Sur Valières » :

Ouverture de crédits pour compléter des écritures de stock à comptabiliser en fin d'année (opération d'ordre budgétaire).

Ces deux projets de la DM ont été validés en commission des finances le 11 décembre dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 4/2018 du budget principal et n° 1/2018 du budget annexe du lotissement « Sur Valières »."

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **15. Admissions en non-valeur**

**M. Tissot.-** Nous avons quelques admissions en non-valeur, rapport n° 15.

"Après avis favorable de la commission des finances réunie le 11 décembre dernier, et sur proposition de Madame le Receveur Municipal, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur pour un montant total de 1 871,97 € TTC sur le budget général et pour un montant de 248,10 € TTC sur le budget annexe du restaurant municipal, les titres de recettes (émis entre 2012 et 2017) qui figurent dans les deux listes jointes."

Ce sont des cas où nous n'avons aucune chance de récupérer de l'argent ; il est inutile de s'obstiner.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **16. Avenant au bail de la Gendarmerie**

**M. Tissot.-** "Le bâtiment communal situé 1 avenue Jean Jaurès à Champagnole abrite la caserne de gendarmerie; cela comprend les locaux de service et des logements.

Le bail actuel nécessite une révision du loyer.

Le loyer annuel est porté à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la somme de 74 756,00 € (contre 71 016 € dans le bail de 2015).

Toutes les autres dispositions du bail initial demeurent inchangées.

La commission des finances a émis un avis favorable dans sa séance du 11 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant au bail concernant la Gendarmerie et de bien vouloir autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

J'ai fini.

**M. le Maire.-** Merci Pascal.

Voilà encore un dossier qui va nécessiter une sérieuse réflexion le jour où la nouvelle gendarmerie se fera. Il y a 75 000 € d'apport. Il y a six logements et des bureaux.

On a là un revenu de 75 000 €. On va récupérer six logements qu'on va louer. Si on fait des comptes ronds, c'est 500 € de logement par mois, 3 000 € par an donc 36 000 € par rapport à 74 000 €. Le jour où le projet de la nouvelle caserne commence vraiment à émerger, il faudra que nous ayons une vraie réflexion sur ce secteur car ce sera une perte sèche de 40 000 € pour la commune.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas qu'ils partent, les gendarmes méritent d'être logés dans les meilleures conditions. Mais il nous faudra réfléchir et trouver une solution pour compenser, au moins en partie, ce manque à gagner.

Merci, Pascal, pour ce nouveau chapitre.

## NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

**M. le Maire.-** Jeunesse et événementiel avec Monsieur Pascal Grenier.

### 17. Attribution d'une bourse BAFA

**M. Grenier.-** "Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel, réunis le 5 décembre 2018, ont émis un avis favorable à une demande de bourse BAFA présentée par Mlle Siwar Manai. Cette jeune fille a momentanément interrompu sa scolarité en raison d'une absence d'entreprise pour l'accueillir en formation en alternance. Elle envisage une inscription pour une formation CAP « Petite enfance » au GRETA.

Après avoir travaillé en maison de retraite ainsi qu'à Champa'Loisirs, elle souhaite s'orienter particulièrement vers un travail avec les enfants.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de cette bourse BAFA sollicitée. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'est une jeune fille que nous connaissons depuis 2 ans déjà, elle travaille régulièrement avec nous. On l'avait reçue l'année dernière, avec Philippe Baldassari et on l'avait un peu découragée de faire une demande de bourse parce qu'elle avait plusieurs projets concomitants, ce qui faisait beaucoup de choses. Elle a donc essayé plusieurs choses et là, elle revient vers nous avec le souhait de se former et de passer un CAP « Petite enfance ». Nous l'incitons bien sûr à ne pas s'arrêter au BAFA.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## HORS COMMISSION

**M. le Maire.-** Toujours Monsieur Pascal Grenier, pour le programme 2019 de coupes de bois.

### 18. Programme 2019 de coupes de bois

#### **M. Grenier.- Exposé des motifs :**

Il est rappelé au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Champagnole d'une surface de 790 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 16/04/2012. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2019 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 2, 28, 30, 35, 58, 61 et des chablis.

## 1. Assiette des coupes pour l'année 2019

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2019, l'état d'assiette des coupes.

## 2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

### 2.1 Cas général :

Il est proposé de :

- vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

| (préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences) | EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1) |                          |                 |                      |                       | EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3) |                             |   |
|--|---|--------------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|--|-----------------------------|---|
|  | En bloc et sur pied                     | En futaie affouagère (2) | En bloc façonné | Sur pied à la mesure | Façonnées à la mesure |  |                             |   |
| Résineux   | 2<br>30                                 | X                        |                 |                      |                       | Grumes<br>35 et 28                                       | Petits bois<br>35, 58 et 61 | Bois énergie                              |
| Feuillus   | 2<br>30                                 | Essences :               | Essences :      |                      | X                     | Grumes<br>Essences :<br>Parcelle 35                      | Trituration                 | Bois bûche<br>Bois énergie<br>Parcelle 35 |

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Pour les contrats d'approvisionnement (3), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

**Nota :** La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## 2.2 Vente simple de gré à gré :

### 2.2.1 Chablis :

Il est proposé :

- de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied     en bloc et façonnés     sur pied à la mesure     façonnés à la mesure

### 2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est proposé :

- de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur

## 3. **Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure**

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé :

- à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- d'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé :

- à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- d'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour mener à bien l'exploitation forestière, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'état d'assiette des coupes, le programme 2019 des coupes, les modalités de ventes, l'assistance technique de l'ONF et sa rémunération. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires."

Je suis cela du plus près possible. Nous recevons régulièrement notre agent forestier, une jeune fille qui a été nommée il y a un peu moins d'une année. Nous avons mis en place un système de rencontres régulières avec elle et son supérieur afin qu'ils nous fassent des retours que nous n'avions pas auparavant sur le suivi de nos coupes, le suivi des ventes, etc.

Qui est contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

**M. le Maire.**- Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

-----

## 19. Cession immobilière du cinéma à la Communauté de Communes

**M. le Maire.**- Ceux qui étaient à la Com'Com hier soir ont déjà délibéré sur ce rapport.

"Après délibérations, un arrêté préfectoral du 13 juillet 2018 a modifié les statuts de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, en intégrant une nouvelle compétence : « Soutien aux établissements de spectacles cinématographiques et exploitation du cinéma de Champagnole ».

Le cinéma « les Trois Républiques » situé avenue Edouard Herriot à Champagnole est propriété de la commune, qui en a confié l'exploitation à une SARL par bail commercial en date du 19 février 2002. Cette mise à disposition est consentie en contrepartie d'un loyer annuel de 4 573,47 € H.T., l'ensemble des charges du propriétaire étant prises en charge par l'exploitant.

Un important projet d'investissement est à l'étude afin de poursuivre la modernisation du cinéma. Cela portera sur des équipements (comme les sièges, l'éclairage, le son), mais aussi sur le bâtiment : réfection complète du système de chauffage-ventilation, mise aux normes d'accessibilité, ...

Afin que la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura puisse mettre en œuvre sa nouvelle compétence et considérant le programme d'investissement, il est proposé de céder l'ensemble immobilier cadastré section AD n° 429, d'une surface au sol de 770 m<sup>2</sup>, et supportant un bâtiment de 615 m<sup>2</sup>, à l'Euro symbolique.

Le service des Domaines a été sollicité mais n'a pas rendu d'évaluation. Par conséquent, comme le prévoit l'article L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'avis de l'autorité compétente de l'État est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ».

Le bail commercial n'a plus lieu d'être et sera également transféré à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

Considérant la spécificité du bâtiment et son usage, considérant le transfert de compétences à la Communauté de Communes et le programme d'investissement, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de l'ensemble immobilier à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura pour l'Euro symbolique. Vous voudrez bien également approuver le transfert du bail. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Pourquoi l'Euro symbolique ? Ce bâtiment, qui est amorti depuis pas mal d'années, nécessite un programme d'investissements conséquent qui avoisine les (?50 000 €) et le cinéma ne sert pas qu'aux Champagnolais. À partir du moment où la communauté de communes a pris la compétence de l'exploitation et du soutien au cinéma, il ne revient plus aux Champagnolais de l'assumer.

La communauté de communes, après avoir délibéré, récupère le cinéma. C'est un bien collectif. C'est la communauté qui avait déjà racheté ce cinéma, pas cher à l'époque. Nous en avons discuté avec Clément et nous pensons qu'il doit être cédé à l'Euro symbolique et, ensuite, c'est la communauté de communes qui va assumer toutes les charges du propriétaire, sachant que cela rend service à tout un bassin de vie. Nous ne pouvons plus assumer une telle compétence pour tout un bassin de vie.

Monsieur le Président, un commentaire ?

**M. Pernot.**- Dès lors que nous avons décidé d'engager un programme relativement conséquent d'animations cinématographique à destination des écoles et dès lors que l'on travaille, sur la communauté de communes, sur l'ensemble du territoire intercommunal, donc sur toutes les écoles, je ne me voyais pas être toujours en situation de demander l'autorisation au maire. Ceci se fait donc pour des facilités d'organisation, sachant que c'est un équipement immobilier qui ne rapporte rien. Si on s'en sort déjà à l'équilibre, on peut s'estimer heureux parce qu'il faut faire un

certain nombre d'investissements. Il faut refaire le chauffage, il faut refaire un aménagement devant, etc.

C'est Jean Charroppin, à l'époque, qui avait repris le cinéma en le rachetant parce qu'il y avait le risque de ne plus avoir d'activité cinématographique sur la ville. Il dégageait ainsi le gérant de la problématique immobilière qui était insupportable.

Derrière, j'ai eu la chance de gérer ce dossier de 1995 à 2001 en tant qu'adjoint au maire, donc aux affaires culturelles. La location dont s'acquitte le gérant du cinéma correspond grosso modo au remboursement des investissements nécessaires au fait qu'il soit accueilli dans de bonnes conditions, sachant également que c'est une activité qui est subventionnée. C'est aussi pour cela qu'il fallait qu'il y ait un schéma de clarté afin que les investisseurs nationaux et les instituts de cinéma puissent accompagner le projet.

Tout ce que nous avons mis en place avec Monsieur le Maire fait qu'aujourd'hui, nous allons pouvoir continuer dans la même logique, c'est-à-dire que le gérant s'occupe de l'activité cinématographique. Pour dégager une ressource au maire, nous allons prendre l'activité cinématographique à destination des écoles dans leur globalité. Alors que Champagnole, auparavant, l'assumait uniquement pour ses enfants. Nous allons prendre tous les gamins, y compris ceux de Champagnole.

Cette action à destination des scolaires permet aussi au gérant d'équilibrer son budget, il ne faut pas l'oublier.

Il s'agit donc d'une démarche intelligente de partenariat privé/public. C'était la ville, c'est maintenant la communauté de communes, ce qui est beaucoup plus logique au regard de la zone de chalandise de ce cinéma.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je peux apporter comme précision. Et la communauté de communes remercie le geste de la mairie de Champagnole de vendre cet équipement à l'Euro symbolique.

**M. le Maire.**- J'en suis d'autant plus satisfait que j'ai bien entendu que ce serait à destination de toutes les écoles de la communauté qui seront prises en charge par la communauté de communes. Pour votre information, cela coûtait 10 000 € par an pour envoyer les petits Champagnolais au cinéma.

**M. Pernot.**- On prévoit de doubler cette participation. Pour en avoir discuté avec la fille d'Aimé Simon, Françoise Simon qui suit le dossier, 20 000 € ne seront pas de trop pour continuer à avoir un cinéma de standing sur la ville.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (*Néant*).

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Notre Président du Conseil départemental est donc arrivé. J'ai parlé en début de séance de la motion pour le maintien des options au lycée. Comme il y a eu une réunion avec le Recteur dont je ne connais pas la teneur finale, nous allons te laisser la parole pour savoir si c'est le moment opportun de prendre une motion ou s'il y a eu des avancées.

**M. le Maire.**- Nous avons en effet pris une motion en Conseil départemental. Monsieur le Recteur m'en a d'ailleurs fait non pas le reproche mais une remarque appuyée, croyant que je l'avais inscrite dans une logique de défiance à son autorité et à la politique qu'il souhaite mettre en place dans les lycées du Jura et plus largement de Franche-Comté. Il n'en était rien. Nous avons pris une motion pour manifester, en tant qu'élus du département, notre soutien aux lycées en faisant remarquer un certain nombre d'arguments qui étaient me semble-t-il tous recevables. Cette démarche est installée dans un parcours habituel, républicain où lorsqu'on se fait du souci par

rapport à une autorité qui va prendre des décisions, on prend une motion. Nous en avons pris une pour le maintien de la ligne SMUR à Lons. Nous avons réagi de la même manière. Là, c'était à destination du Recteur et, pour l'autre motion, c'était à destination du directeur de l'ARS.

Nous avons eu un débat, aujourd'hui, de très bonne facture puisque le Recteur est venu et a très simplement donné la parole à tous ceux qui avaient été conviés. Nous avons pu nous exprimer en tant que représentants des administrés. Les professeurs ont pris la parole, etc. Cela a donc été un débat de très haut niveau où le Recteur a fait part de ses difficultés à satisfaire chacun puisque les demandes de tous les lycées sont compliquées. Mais je crois qu'il a entendu notre discours.

Le principe de cette réforme, c'est de mutualiser les options. Ce qui n'est pas compliqué dans une grande ville où il y a cinq lycées. Vous mettez l'Allemand dans un, un autre prend l'Histoire-géo et la politique et vous donnez les SI (Sciences de l'ingénieur) à un autre. Si vous êtes à Besançon où il y a quatre ou cinq lycées, il n'y a aucun souci pour répartir les options. La seule gêne que cela va occasionner, c'est que le gamin qui avait l'habitude d'aller dans son lycée à l'Est, si son option est à l'ouest, il devra changer de trajet et l'affaire est entendue.

Quand il s'agit de nos enfants, c'est plus compliqué, parce que s'ils choisissent des options que nous n'avons pas, ils sont obligés d'aller dans des établissements lointains. Le plus proche, c'est Poligny. Faire Champagnole / Poligny tous les jours n'est déjà pas forcément quelque chose d'aisé. Après, c'est Lons, donc cela se complique un peu.

Mutualiser sur des zones rurales est compliqué, c'est ce que nous avons fait entendre au Recteur.

Ce que je reproche, avec cette loi, c'est le fait qu'on organise à nouveau un déménagement du territoire. J'ai donc demandé à Monsieur le Recteur de travailler sur une approche d'aménagement du territoire, ceci justement en prenant en considération les demandes qui ont fait suite au débat que nous avons eu et en essayant de satisfaire les choix exprimés par les professeurs et les élèves. Nous aurons la réponse fin janvier.

Le Maire a insisté sur un aspect qui m'a beaucoup intéressé en tant que Président de la communauté de communes, c'était sur l'attractivité du territoire. Parce qu'il est clair que si, demain, nous avons des entreprises qui relèvent du niveau de l'excellence, donc qui recrutent des cadres de très haut niveau, ils ne viendront pas s'installer ici, c'est un élément qui compte énormément.

Il est sûr que les gens regardent la scolarité des petits mais, après, ils étudient aussi le collège qui permettra à leurs enfants d'étudier. Cela contribue beaucoup à l'attractivité.

**M. le Maire.**- Pour les médecins également, pour la maison de santé.

**M. Pernot.**- Ton argument a d'ailleurs été repris après ton départ et Monsieur le Recteur a dit qu'il intégrait complètement ces données.

On peut donc voter une motion, cela ne mange pas de pain mais je ne sais pas si c'est vraiment utile après ce débat. Il faudra peut-être en prendre une après les décisions qui seront prises en janvier, surtout vu comme il a réagi, parce que s'il le prend à nouveau comme une défiance alors qu'on sort d'un débat constructif avec lui, je ne sais pas si c'est très opportun.

J'ai rappelé que pour Champagnole et pour les lycées du Jura, il y a eu jusqu'alors une organisation spatiale assez intelligente qui correspondait grosso modo aux attentes économiques des populations de parents. Sur Dole, nous avons un lycée qui me semble bien équilibré, sur Lons également, il n'y a pas de revendications. Nous avons même des petits lédoniens qui viennent chez nous pour faire SI et nous avons des petits Champagnolais qui vont à Lons faire les sections qu'ils recherchent. Tout cela s'équilibre relativement bien et il ne faudrait pas que cette réforme vienne complètement tout déstabiliser.

C'est pour cela que j'ai insisté sur ce point et plus particulièrement, pour Champagnole, avec le lycée Paul Émile Victor qui a un avantage considérable par rapport aux autres, qui est qu'historiquement, il s'est construit dans la fusion d'un lycée général avec un lycée

d'enseignement professionnel. Ce qui a créé une culture économique à cet établissement, une culture proche des entreprises. C'est certainement l'un des lycées de Bourgogne Franche-Comté qui a le plus de savoir-faire pour tisser des liens avec le tissu économique sur lequel il est, sachant qu'il dépasse largement les frontières de notre communauté de communes. Les industriels qui participent à cette vie relationnelle forte avec le lycée viennent de tout le Jura.

Tout cela pour dire que le débat était intéressant, les professeurs se sont vraiment fait entendre. J'ai rarement vu un niveau de débat aussi haut.

**M. le Maire.**- Aucune animosité.

**M. Pernot.**- Sans aucune animosité et beaucoup de qualité. C'est pour cela que je dis que c'était un beau débat. Il y a longtemps que je n'avais pas participé à une réunion de cette qualité-là. J'en remercie d'ailleurs les professeurs et tous les intervenants, vous y compris, d'ailleurs.

Le Recteur et ses inspecteurs ont apporté des réponses qui devraient nous amener, sauf si nous étions dans de la démagogie, ce qui n'est pas le genre de la maison, à une espérance forte par rapport au fait que Paul Émile Victor perdure dans cette qualité d'enseignement et dans cette diversité d'enseignements.

Il y a eu aussi, sur la fin du débat, et ce n'était pas inintéressant, l'approche des formations professionnelles avec des formations d'assistant de vie sociale, également avec les formations techniques. C'était donc un débat vraiment riche. Personne n'a parlé des BTS puisqu'a priori, ils ont été oubliés au niveau des suppressions.

Le Recteur m'ayant un peu fait un procès de défiance, je lui ai dit qu'il n'y avait aucune défiance dans mon propos, ni dans la motion et, en plus, de quel droit je me permettrais une défiance ? Ceci étant, je m'autorise, dans mes fonctions, en tant que représentant des administrés, à être vigilant, à être une sentinelle de la bonne vie de cet établissement qui a fait ses preuves.

A partir de là, je dis que je suis relativement optimiste sur l'issue de ce débat. Qui vivra verra. Les choses seront précisées début janvier. Le Recteur a également dit que ce qui serait mis en place en septembre ne serait pas forcément le schéma définitif. Par contre, il ne faut pas que cela veuille dire qu'il faudra oublier ce qui sera dit en janvier en sachant que ce qui sera mis en place en septembre sera rediscuté en deux ans. Là, on serait beaucoup plus agressifs.

Aujourd'hui, au regard du débat que nous avons eu, nous pouvons franchement être optimistes.

**Mme Guichardière.**- Pour faire une motion, je pense que c'est trop tôt, qu'il faut attendre. En plus de cela, il y a un conseil d'administration le 10 janvier. Il faut donc déjà attendre ce conseil d'administration pour savoir s'il y a des éléments supplémentaires. Je crois qu'il ne faut pas bousculer les choses, mais c'était en effet vraiment très intéressant.

**M. le Maire.**- Comme on ne savait pas ce qui allait se dire ce soir, nous étions dans les starting-blocks !

Il s'agissait, en gros, de la motion qui avait été prise par le Comité départemental qui avait été retravaillé à la « *Champagnolaise* ».

Nous sommes dans les questions diverses.

**M. Pernot.**- J'ai une petite question qui me vient, mais n'y voyez pas malice. Pouvez-vous me donner, comme j'ai assisté à l'autre réunion jusqu'à la fin, les pouvoirs des absents ?

**M. le Maire.**- Stéphane Leng a donné pouvoir à Jean-Louis qui n'est pas là.

**M. Tissot.**- Serge m'a donné pouvoir.

**M. Pernot.**- Pas ceux de notre majorité.

**M. le Maire.-** Je vais tous les lire :  
Monsieur Alain Cusenier donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.  
Monsieur Serge Bouvet donne pouvoir à Monsieur Pascal Tissot.  
Madame Catherine Douard donne pouvoir à Madame Ghislaine Benoit.  
Madame Céline Janin est excusée sans donner de pouvoir.  
Monsieur Stéphane Leng donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Duprez.

**M. Pernot.-** Et Marianne Ramé ?

**M. le Maire.-** Je ne l'ai pas vue.

**M. Pernot.-** N'y voyez pas malice. C'était par rapport au vote unanime sur le budget. Je vous le dis comme je pense, parce que chacun est libre de son appréciation et je ne commente pas. Mais je pose la question par rapport à l'opposition en question diverse. On ne sait pas ce qu'aurait voté Marianne Ramé si elle avait été présente et c'est pour cela que je tenais à savoir les pouvoirs qui avaient été donnés.

**Mme Guichardière.-** Je pense que mes amis auraient voté la même chose que moi.

**M. Pernot.-** Entre « je pense » et les faits, il y a une différence.

Mais je ne conteste pas, pas du tout !

L'unanimité aurait été vraie avec une opposition présente. Mais je ne voudrais pas que notre amie Marianne Ramé se fasse du souci par rapport à ce que pourront lui dire ses collègues sur son vote. Je pensais principalement à elle car elle ne s'est pas positionnée.

**M. le Maire.-** Je lui avais dit de me donner pouvoir, elle ne l'a pas fait.

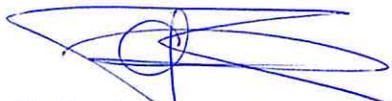
**M. Pernot.-** Ce n'est pas parce qu'elle est seule qu'elle ne peut pas donner son pouvoir à quelqu'un en lui indiquant ce qu'elle veut voter.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

C'est le dernier conseil de l'année. Le nombreux public assidu et les gens des services sont conviés à venir prendre le verre de l'amitié.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures.

La Secrétaire de Séance,



**Catherine DAVID-ROUSSEAU**

Le Maire,



**Guy SAILLARD**

